

ANNEXE 1
INFORMATION SUR COTISATIONS ET GARANTIES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 1
(REGIMES DES RETRAITES PARTIS AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2010)

NATURE DES PRESTATIONS	REGIME DES RETRAITES QUI SONT PARTIS AVANT LE 01/01/2010 MONTANT DES PRESTATIONS (en complément de la S.S.)	
SOINS MEDICAUX COURANTS		
Médecins généralistes secteur 1 conventionnés	100	% BR ou BRR
Médecins généralistes secteur 2 conventionnés	100	% BR ou BRR
Médecins généralistes non conventionnés	100	% BR ou BRR
Médecins spécialistes secteur 1 conventionnés	100	% BR ou BRR
Médecins spécialistes secteur 2 conventionnés	100	% BR ou BRR
Médecins spécialistes non conventionnés	100	% BR ou BRR
Médecins spécialistes "professeurs"	100	% BR ou BRR
Honoraire Médicaux particulier hors hospitalisation (actes en ADC, ATM, ADE)	150	% BR ou BRR
Radiologie actes en ADI conventionné ou conventionné à honoraire libres	150	% BR ou BRR
Analyses acceptées Conventionnées ou non conventionnées	100	% BR ou BRR
Auxiliaires médicaux Conventionnés ou non conventionnés	100	% BR ou BRR
Transport hors hospitalisation ou cure thermale, sur prescription	100	% PMSS
HOSPITALISATION médicale et chirurgicale / Maternité		
Frais de séjour Conventionnés	100	% BR
Frais de séjour Non Conventionnés	100	% BRR
Rééducation post-opératoire en centres de rééducation	100	% BR ou BRR
Actes de chirurgie (ADC) et d'anesthésie (ADA) Conventionnés	400	% BR ou BRR
Actes de chirurgie (ADC) et d'anesthésie (ADA) Non Conventionnés	400	% BR ou BRR
Salle d'opération	400	% BR ou BRR
Transport accepté Sécurité sociale Conventionné et Non Conventionné	100	% BR
Forfait hospitalier (dans la limite du forfait en vigueur)	100	% FR
Chambre particulière	3	% PMSS par jour

	Lit d'accompagnant (enfant de moins de 16 ans)	1	% PMSS par jour
	PHARMACIE		
	Remboursée Sécurité sociale	100	% BR
	DENTAIRE		
	Soins dentaires	100	% BR
	Inlay - Onlay inscrits à la nomenclature Sécurité sociale	100	% BR ou BRR
	Inlay - Onlay Core remboursé par la Sécurité sociale	330	% BR ou BRR
	Prothèses dentaires remboursées ou non par la Sécurité sociale dents de devant	330	% BR ou BRR
	Prothèses dentaires remboursées ou non par la Sécurité sociale dents du fond	330	% BR ou BRR
	Orthodontie remboursée ou non par la Sécurité sociale	200	% BR ou BRR
	OPTIQUE PAR AN ET PAR BENEFICIAIRE		
	Forfait (Verres + Monture)	12	% PMSS par an et par bénéficiaire
	Lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale (y compris lentilles jetables)	12	% PMSS par an et par bénéficiaire
	AUTRES PROTHESES		
	Prothèses médicales, Orthopédie	200	% BR
	Prothèses auditives	200	% BR
	CURE THERMALE (par an et par bénéficiaire)		
	Acceptée	17	% PMSS par an et par bénéficiaire
	MEDECINES ALTERNATIVES		
	Actes de prévention "contrat responsable"	oui	

FR : Frais Réels PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (au 1er janvier 2009 = 2 859 €) TM : Ticket Modérateur
BRR : Base de Remboursement Reconstituée de la Sécurité sociale BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale

TAUX ADULTE / ENFANT en % du Plafond Sécurité sociale (gratuité à compter du 3ème enfant)	ADULTE / ENFANT
Régime Général	2,58% / 1,01%
Régime Local (Alsace/Moselle)	1,76% / 0,67%

Handwritten signatures and initials: PY, C, A, H, MS, MT, GR, -6

ANNEXE 2
INFORMATION SUR COTISATIONS ET GARANTIES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2
(REGIME DES RETRAITES PARTIS APRES LE 1^{ER} JANVIER 2010)

NATURE DES PRESTATIONS	REGIME DES RETRAITES QUI PARTENT APRES LE 01/01/2010
	MONTANT DES PRESTATIONS (en complément de la S.S)

SOINS MEDICAUX COURANTS

 Médecins généralistes secteur 1 conventionnés	100	% FR
Médecins généralistes secteur 2 conventionnés	130	% BR
Médecins généralistes non conventionnés	100	% BR
Médecins spécialistes secteur 1 conventionnés	100	% FR
Médecins spécialistes secteur 2 conventionnés	130	% BR
Médecins spécialistes non conventionnés	130	% BR
Médecins spécialistes "professeurs"	130	% BR
Honoraire Médecins particulier hors hospitalisation (actes en ADC, ATM, ADE)	130	% BR ou BRR
Radiologie actes en ADI conventionné ou conventionné à honoraire libres	150	% BR ou BRR
Analyses acceptées Conventionnées ou non conventionnées	140	% BR ou BRR
Auxiliaires médicaux Conventionnés ou non conventionnés	140	% BR ou BRR
Transport hors hospitalisation ou cure thermique, sur prescription	100	% BR ou BRR

HOSPITALISATION médicale et chirurgicale / Maternité

Frais de séjour Conventionnés	100	% FR
Frais de séjour Non Conventionnés	80	% FR
Rééducation post-opératoire en centres de rééducation	100	% FR
Actes de chirurgie (ADC) et d'anesthésie (ADA) Conventionnés	400	% BR ou BRR
Actes de chirurgie (ADC) et d'anesthésie (ADA)	400	% BR ou BRR

PY ✓
 C ✓
 MT ✓
 AD ✓
 MB ✓
 -7-
 GR ✓

Non Conventionnés		
Salle d'opération Secteur Conventionné	100	% FR
Salle d'opération Secteur Non-conventionné	90	% FR plafonné à 300 % BR
Service psychiatrique, maison de sante privée pour maladies nerveuses ou mentales, maison de repos ou de convalescence, etablissement de postcures, etablissement ou unite a caractere sanitaire.	80	% FR non conventionné
Transport accepté Sécurité sociale Conventionné et Non Conventionné	100	% BR ou BRR
Forfait hospitalier (dans la limite du forfait en vigueur)	100	% FR
Chambre particulière	3	% PMSS par jour
Lit d'accompagnant (enfant de moins de 16 ans)	2	% PMSS par jour y compris frais annexes

PHARMACIE		
Remboursée Sécurité sociale	100	% TM
Non remboursée Sécurité sociale (sous réserve de prescription médicale)	150	€ par an et par bénéficiaire

DENTAIRE		
Soins dentaires	230	% BR
Inlay - Onlay inscrits à la nomenclature Sécurité sociale	300	% BR ou BRR
Inlay - Onlay Core remboursé par la Sécurité sociale	300	% BR ou BRR
Prothèses dentaires remboursées ou non par la Sécurité sociale	350	% BR ou BRR
Orthodontie remboursée ou non par la Sécurité sociale	200	% BR ou BRR
Implant et prothèse sur implant	20	% PMSS par an et par bénéficiaire
Parodontologie acceptée	230	% BR
Parodontologie refusée ou HN	20	% PMSS par an et par bénéficiaire

OPTIQUE		
Monture Adulte	8	% PMSS par an et par bénéficiaire (soit 228,72 €)
Monture Enfant (2 équipements par an)		
Verres Enfants	4	fois la Base de Remboursement
Verres Adultes	28	fois la Base de Remboursement
Lentilles remboursées ou non par la Sécurité	12	% PMSS par an et par bénéficiaire

PY
 CL
 MB
 BT
 GR
 - 8 -

sociale (y compris lentilles jetables)		
Opération de la myopie	12	% PMSS par an et par bénéficiaire

AUTRES PROTHESES

Prothèses médicales, Orthopédie	400	% BR
Dispositif apnée du sommeil	7	% PMSS
Prothèses auditives	400	% BR

MATERNITE

Chambre particulière	3	% PMSS par jour
----------------------	---	-----------------

CURE THERMALE (par an et par bénéficiaire)

Acceptée	20	% PMSS par an et par bénéficiaire
Etablissement de postcures, maison de cures thermales.	100	% FR conventionné
	80	% FR non conventionné

Frais d'obseques

D'une personne à charge ou ayant droit	30	% PMSS plafonné aux FR
--	----	------------------------

MEDECINES ALTERNATIVES

Chiropractie – Ostéopathie – Etiopathie	30	€ par séance (5 séances par an et par bénéficiaire toutes spécialités confondues)
Bilan de psychomotricité	100	€ par an et par bénéficiaire
Consultations de diététiciens et psychologues	60	% FR limité à 40€ par séance (5 séances par an et par bénéficiaire toutes spécialités confondues)
Prévention dentaire : vernis fluorés pour les enfants de 6 à 14 ans et test salivaire	40	€ par an et par bénéficiaire
Actes de prévention "contrat responsable"	oui	

FR : Frais Réels PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (au 1er janvier 2009 = 2 859 €) TM : Ticket Modérateur BRR : Base de Remboursement Reconstituée de la Sécurité sociale BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale SS : Sécurité sociale TFR : Tarif Forfaitaire de Responsabilité Forfait de 18 euros : Prise en compte de 18 euros pour les actes en K supérieurs à 90 euros et K50

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'PY', 'C', 'A', 'MB', 'AT', and 'CR'.

Pharmacie non remboursée : sevrage tabagique, produits contraceptifs, homéopathie, phytothérapie, préparations médicinales, vaccins (anti-grippe, hépatite...), antipaludéens.

Implants et prothèses sur implant : garantie par an et par bénéficiaire

TAUX ADULTE / ENFANT en % du Plafond Sécurité sociale (gratuité à compter du 3ème enfant)	ADULTE / ENFANT
Régime Général	2,84% / 1,11%
Régime Local (Alsace/Moselle)	1,94% / 0,74%

Handwritten mark

Handwritten initials and signatures:
 PY
 C ✓
 IB
 ce
 BT
 - 10 -
 GR